

LIBERTÉ, SOUVERAINETÉ ET DÉCADENCE DANS L'HISTORIOGRAPHIE DE SISMONDI

Maria Pia Casalena

Maria Pia Casalena, *Liberté, souveraineté et décadence dans l'historiographie de Sismondi*

Cette enquête propose une relecture de l'ensemble des œuvres dans le domaine de l'histoire de Sismondi (à partir des inédites *Recherches sur les constitutions des peuples libres* jusqu'à l'*Histoire de la chute de l'Empire romain* et même jusqu'aux derniers volumes de l'*Histoire des Français*). Ces œuvres sont reparcourues à la lumière des réflexions contemporaines de Sismondi dans les autres sciences sociales et des honorables contributions en histoire constitutionnelle et de la pensée économique. Cette étude aboutit à la mise en évidence de trois catégories interprétatives communes. Le caractère central de ces catégories, auxquelles est juxtaposée celle de la « crise », contribue à révéler l'historiographie de Sismondi dans toute sa complexité et l'émancipe des critiques faciles formulées par des historiens européens de renom au cours du « siècle de l'histoire ». Enfin, cette recherche met en évidence un lien très fort entre production historiographique, réflexion constitutionnelle et pensée économique. Elle montre de quelle manière l'évolution de l'entière conception de Sismondi des sciences sociales a évolué au cours des années, autorisant dans le domaine de l'historiographie des résultats particulièrement originaux et méritant des recherches supplémentaires.

Mots-clés: Sismondi; Historiographie; Cités; Moyen-âge; Absolutisme; Constitution; Crise

Maria Pia Casalena, *Liberty, sovereignty and decadence in Sismondi's historiography*

This essay enacts a comprehensive rereading of Sismondi's historical works (from the unpublished *Recherches sur les constitutions des peuples libres* down to the *Histoire de la chute de l'Empire romain* and the last tomes of the *Histoire des Français*), reinterpreted – also in the light of the authoritative contributions of constitutional history and economic thinking – on the grounds of the contemporary Sismondian reflections in the other social sciences, as far as extrapolating three common interpretative categories. The centrality of these categories, to which is flanked that of “crisis,” contributes to revealing Sismondian historiography in all its complexity, releasing it from the simplistic liquidations effected by authoritative European historians during the “century of history.” The author shows a direct as well as very strong bond between historiographic production, constitutional reflection and economic thinking; but also shows how the evolution of the whole Sismondian conception of the social sciences has evolved over the years, achieving some very original results in the historiographic field warranting further investigation.

Keywords: Sismondi; Historiography; Communes; Middle Ages; Absolutism; Constitution; Crisis

Maria Pia Casalena, *Libertà, sovranità e decadenza nella storiografia sismondiana*

Questo saggio opera una rilettura d'insieme delle opere storiche di Sismondi (dalle inedite *Recherches sur les constitutions des peuples libres* fino alla *Histoire de la chute de l'Empire romain* e agli ultimi tomi della

Histoire des Français), reinterpretate - anche alla luce di autorevoli contributi di storia costituzionale e del pensiero economico - sulla base delle coeve riflessioni sismondiane nelle altre scienze sociali, fino ad evincere tre categorie interpretative comuni. La centralità di queste categorie, alle quali viene affiancata quella di “crisi”, contribuisce a rivelare la storiografia sismondiana in tutta la sua complessità, emancipandola dalle facili liquidazioni avvenute da parte di autorevoli storici europei nel corso del “secolo della storia”. L'autrice mostra un legame diretto e molto forte tra produzione storiografica, riflessione costituzionale e pensiero economico; ma mostra anche come l'evoluzione dell'intera concezione sismondiana delle scienze sociali sia evoluta negli anni, conseguendo in sede storiografica dei risultati molto originali e meritevoli di ulteriore indagine.

Parole chiave: Sismondi; Storiografia; Comuni; Medio Evo; Assolutismo; Costituzione; Crisi

LIBERTÉ, SOUVERAINETÉ ET DÉCADENCE DANS L'HISTORIOGRAPHIE DE SISMONDI

Maria Pia Casalena

Introduction

L'historiographie de Jean-Charles Léonard Sismonde de Sismondi s'appuie en grande partie sur les sources éditées, sur la littérature préexistente – bien que méticuleusement réélaboree –, sur les chroniques déjà connues et sur les mémoires, consacrant peu de place à la recherche d'archives surtout après le retour à Genève. Ce n'est donc pas de ce côté-là que les raisons de sa grandeur doivent être recherchées mais plutôt de celui de sa capacité à retracer l'histoire d'un très grand nombre d'idées constitutionnelles. Sismondi mit côte à côte l'historiographie, la réflexion de l'économiste et les interventions du théoricien politique, en mettant en relation ces différentes disciplines d'une nouvelle façon¹. Dans ses œuvres les plus importantes, l'*Histoire des Républiques italiennes du Moyen-âge* et l'*Histoire des Français*, cette convergence se ressent de manière très forte tout comme dans ses ouvrages de moindre envergure, en particulier dans l'*Histoire de la chute de l'Empire romain* (1835) et dans le roman historique *Julia Sévère* (1820-22). Ce n'est donc pas par hasard si toute œuvre historiographique fut anticipée par un traité resté inédit à son époque sur les constitutions des peuples libres du Moyen-âge alors que l'*Histoire des Français* et que le traité sur les siècles des peuples barbares se recourent avec ses réflexions regroupées dans les *Etudes sur les constitutions des peuples libres*. La pensée de l'économiste, en particulier celle des *Nouveaux Principes* et celle de ses études de 1837-1838 se reconnaît dans sa sensibilité pour l'histoire des territoires, considérés comme des unités qui fonctionnaient par eux-mêmes et qui ont le droit à une grande autonomie, quel que fût le genre de constitution qui gouvernait le pays entier. La crise de la petite propriété qui pouvait être dépassée grâce à l'implantation du métayage représentait une préoccupation supplémentaire et constante du Genevois.

Les liens entre tous ces intérêts émergeaient plus clairement là où – et les exemples sont très nombreux – Sismondi traitait des crises. La crise disposait l'ensemble des acteurs sociaux dans un schéma complexe, duquel résultaient clairs leurs rapports et leur dialectique réciproque ; la résolution de la crise pouvait s'identifier avec une nouvelle constitution, comme c'était souvent le cas dans la République de Florence, ou avec la prise d'un virage autoritaire, comme cela arrivait fréquemment, presque comme une habitude, dans l'histoire de France. La cause pour la liberté, en d'autres termes, pouvait continuer d'être servie par une bonne répartition du pouvoir entre tous les acteurs en scène et par la médiation des intérêts en jeu ou bien être démolie par la concentration du pouvoir dans peu de mains ou

¹ Marco Minerbi, « Analisi storica e costituzionalismo in Sismondi », in *Sismondi européen*, Genève-Paris, Slatkine-Honoré Champion, 1976, p. 225-239; Pierangelo Schiera, « Ipotesi sul pensiero costituzionale di Sismondi », in Francesca Sofia (éd.), *Sismondi e la civiltà toscana*, Firenze, Olschki, 2001, p. 125-144; Id., « Presentazione », in Sismondi, *Storia delle repubbliche italiane*, Torino, Bollati Boringhieri, 1996, p. IX-XCVI; Mauro Moretti, « Sismondi: storiografia e riflessione costituzionale », *Contemporanea*, n. 1, 1998, p. 129-138.

dans celles d'un seul individu. De là, naquit une préoccupation pour les constitutions, écrites ou non, des peuples à des époques différentes et aussi une attention croissante pour les rapports de propriété et pour la répartition des terres et des richesses. La répartition de la souveraineté, conjointe à l'organisation socio-productive, déterminait ou réduisait l'état des libertés des populations. Lorsque cette répartition était mauvaise, survenait une situation de décadence qui pouvait durer des siècles. L'œuvre historiographique de Sismondi peut donc être examinée à la lumière de la triade des concepts de liberté-souveraineté-décadence de sorte à faire pleinement ressortir son interprétation des différentes époques. À cette triade, s'ajoute une attention scrupuleuse pour le récit des événements de guerre qui étaient puisés dans les chroniques et qui se révélaient importants surtout dans les *Républiques* et les Biographies Michaud. Cette attention permettait d'appuyer l'analyse des gouvernements aux prises avec la situation de guerre. Une série de personnages s'alternaient ou interagissaient sur la scène nationale qui émergeait des traités historiographiques de Sismondi : le peuple y était entendu comme une réunion des classes sociales disposées selon une dialectique immuable ; la cité ou la petite patrie y était régie comme une république ; la principauté ou la royauté était considérée comme une concentration des pouvoirs entre les mains d'un seul individu ; la religion, comme force sociale agissant pour ou contre l'ordre existant ; la guerre, comme élément mettant à l'épreuve l'attitude du détenteur du pouvoir. De la même manière, certaines époques sont privilégiées plutôt que d'autres. Avant tout, le Bas Moyen-âge, c'est-à-dire l'époque qui commence au XI^e siècle et qui vit la naissance des républiques libres ; le XIII^e siècle, âge d'or du républicanisme mais aussi de graves tensions sociales ; le XVI^e siècle, époque qui vit la défaite du républicanisme libre et le début de la tyrannie écrasante dans les pays du Sud de l'Europe. Le XVI^e siècle laisse place en France comme sur la péninsule italienne à une décadence très longue, à la différence qu'en France, une classe innovatrice s'était déjà formée, le Tiers-État, qui tôt ou tard renverserait la tyrannie instaurée par la monarchie des Valois puis des Bourbons. Quant à la renaissance de la nation italienne, elle devrait attendre l'invasion des armées napoléoniennes.

Les pages du Sismondi historien étaient truffées de récits très longs et très détaillés, de noms et de dates. Elles ne manquaient pas non plus de réflexions et de problématisations – que d'ailleurs l'autre historien éminent de la cité-État, Johannes von Müller, lui avait reprochées au début de sa carrière. Ces dernières laissaient émerger un regard conciliant sur le passé et un historicisme très prudent. L'historicisme de Sismondi se réfère, tout comme l'ensemble de son historiographie, à une réflexion sur les constitutions et sur les améliorations économiques. La décadence qui n'est absolument pas cyclique chez Sismondi comme elle l'était à l'inverse durant l'âge d'or des Lumières, devait être suivie d'une renaissance, réalisée à travers les révolutions qui modifiaient la constitution. Mais, ces changements constitutionnels n'ouvraient pas toujours pour la liberté et les trois phases de la Grande Révolution étaient là pour en témoigner. Une conception importante, celle de Sismondi sur la liberté, se fait à un ordre constitutionnel dans lequel chacun prendrait part au pouvoir politique selon ses capacités et son talent, possiblement à travers la médiation des corps professionnels et classes sociales².

² Francesca Sofia, « Formes constitutionnelles et organisation de la société », in Lucien Jaume (éd), *Coppet creuset de l'esprit libéral*, Paris, Economica-Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2000, p. 55-74 : 70. Voir aussi Ead., « La république mixte

Mais, la liberté signifiait aussi l'indépendance et celle-ci devait être conquise par le choix de la meilleure solution constitutionnelle. Selon Sismondi, cette dernière était possible grâce à un système de confédérations, comme le montre sa réflexion sur le sort de la péninsule italienne dans les années 1830.

Cette solution ne pouvait être mise en œuvre en France où, toutefois, le pouvoir central pouvait se réduire à garantir l'unité nationale en restituant aux territoires leur portion de liberté.

Dans cette enquête, nous verrons quelques aspects et quelques moments de l'historiographie de Sismondi en rapport avec la triade des concepts liberté-souveraineté-décadence. Plusieurs éléments de sa pensée sur l'historiographie et sur les constitutions en rapport avec différentes époques de l'histoire des pays émergeront. Nous remarquerons une convergence de ses œuvres les plus importantes vers un ensemble de conclusions communes à deux cas nationaux. En effet, dans l'ensemble de ses œuvres, s'affirme le statut de la cité, entendue comme une république qui se gouverne de manière autonome et qui avait été éliminée de différentes manières au XVI^e siècle – et c'est là que se mesure l'écart des périodisations, surtout par rapport aux leçons en Sorbonne de François Guizot. La fin des cités laissait planer une ombre inquiétante sur la principauté et la royauté, qui devenaient à partir de ce moment-là tyranniques. Une longue histoire de la tyrannie caractériserait l'histoire des deux pays du Sud de l'Europe au lendemain de la Renaissance.

Les nombreuses significations de la liberté

Dans l'*Histoire des Républiques italiennes du moyen-âge* et dans l'*Histoire des Français*, Sismondi tirait avant tout les leçons de la féodalité. Cette vaste organisation politique et sociale qui avait suivi la chute de l'Empire romain façonnait les nations selon ses lois et ses habitudes. Mais, le destin de l'Italie et de la France fut différent.

L'instauration de la féodalité sur la péninsule, selon Sismondi, se produisit bien avant celle en France et elle se fit par les Lombards³. Il s'agissait d'une féodalité importante dans la mesure où l'autorité du roi des Lombards résultait d'une élection et elle ne se projetait pas à l'intérieur des fiefs. L'effet du brassage entre les Latins et les Germains fut bénéfique dans chaque territoire si bien qu'à la fin de l'époque lombarde chaque communauté était prête à s'organiser de manière autonome. A la fin de l'époque lombarde, même, la Lombardie représentait une « pépinière de nations » qui pouvait se défendre seule contre toute attaque extérieure et qui était capable de se doter de lois. L'Italie avait « rajeunie » grâce à l'invasion lombarde. Les villes tirèrent ensuite de nouvelles forces des invasions des Hongrois et des Sarrasins, qui les obligèrent à se défendre et à acquérir une plus grande conscience d'elles-mêmes.

Les guerres des Hongrois et des Sarrasins ont eu l'influence la plus immédiate sur la liberté des villes. Avant ces expéditions, toutes les cités italiennes étaient ouvertes et sans défense ; elles ne prenaient aucun intérêt au gouvernement ; elles n'avaient point de milices, et les bourgeois étaient trop peu considérés pour qu'eux-mêmes crussent avoir une patrie. Mais lorsqu'ils furent réduits à se défendre par leurs propres forces contre un brigandage qui s'élevait sur toute la contrée, sans qu'aucune armée, aucun ordre public existât pour le réprimer, l'abandon où ils se trouvaient leur fit d'abord élever des

de Sismondi face à la rupture révolutionnaire », *Cahiers staliens*, n. 58, 2007, p. 137-159.

³ Mauro Moretti, « Note di storiografia sismondiana », in *Sismondi e la civiltà toscana...*, *op. cit.*, p. 244.

murailles, puis former des milices, et enfin élire des magistrats. Les villageois, les paysans furent à leur tour appelés à l'action ; c'est alors qu'ils acquirent cette énergie de caractère qui devait bientôt en faire des citoyens⁴.

Otton I^{er} dota ces cités des premiers statuts autonomes. A l'époque d'Otton III, la dépendance des cités à l'autorité de l'Empire s'était tant affaiblie que ces dernières pouvaient se dire indépendantes. Ce fut une indépendance que défendit la Ligue lombarde contre l'empereur Frédéric Barberousse et qui pourrait être sanctionnée dans le futur par une transformation de l'alliance militaire en confédération politique. Celle-ci fut la première occasion manquée des républiques italiennes pour élever leur liberté au rang national⁵. Les guerres civiles entre guelfes et gibelins suivirent. Elles divisèrent les cités et obligèrent maintes d'entre elles à réapparaître sous le dangereux régime des *podestà*. Les républiques étaient tourmentées en leur sein par les dissensions entre les nobles, les bourgeois et le peuple. De plus, elles étaient divisées en deux par les luttes entre les factions politiques. Sismondi représente cette dialectique comme productrice d'ardeur guerrière et d'esprit patriotique pourvu que cela se produisît en restant fidèle à la constitution. Florence se distingua dans cette situation. En effet, la cité ne succomba pas devant les divisions des factions car elle réforma sa constitution pour défendre la liberté républicaine à la différence de Milan et de Venise. Le système florentin n'était toutefois pas dénué de défauts comme le démontre l'exclusion progressive de la noblesse des charges politiques. Cela mit en évidence ce qu'était le principe même de gouvernement mixte.

Ce fut l'an 1282 que les Florentins établirent la forme de gouvernement qu'ils ont conservé jusqu'à la chute de leur république [...]. Je veux parler des prieurs des arts et de la liberté, dont le collège fut appelé la seigneurie. Depuis la paix intérieure, conclue par le cardinal Latino, Florence était gouverné par quatorze prud'hommes, dont huit Guelfes et six Gibelins ; mais l'état paraissait souffrir de ce que le pouvoir exécutif était confié à un conseil trop nombreux pour pouvoir jamais être unanime ; à un conseil qui, par sa composition même, avait en soi les principes de la discorde et où l'esprit de parti donnait une place. La jalousie du peuple contre les grands nuisait aussi à ce collège, dont plusieurs membres étaient gentilshommes : on ne cessait de répéter que dans une république marchande, personne ne devait avoir part à l'administration si lui-même n'était marchand. Les Florentines en effet, au milieu de juin 1282, instituèrent une nouvelle magistrature toute démocratique ; ils en nommèrent les membres prieurs des arts, comme pour indiquer que l'assemblée des premiers citoyens de chaque métier devait représenter toute la république. [...] Tout le pouvoir exécutif, avec le droit de représenter la majesté de l'état, fut confié aux six prieurs. [...] Comme plusieurs gentilshommes exerçaient le commerce, et faisaient partie des arts et métiers, ceux-là ne furent pas d'abord exclus de la seigneurie ; mais le gouvernement des marchands, l'esprit de corps et la jalousie de cet ordre de citoyens, devaient amener, et amenèrent en effet bientôt l'exclusion absolue de tout les gentilshommes de toute part au gouvernement⁶.

Florence réaliserait une autre opération constitutionnelle à la fin de la triste parenthèse de sa domination par le duc d'Athènes⁷ tout comme après le tumulte des *Ciompi* qui avait risqué de dégénérer en révolution tyrannique⁸. Les mesures contre les nobles qui

⁴ Sismondi, *Histoire des Républiques italiennes du Moyen-âge*, Paris, Treuttel & Würtz, 1840 [HRI], t. I, p. 46.

⁵ Sismondi, HRI, t. II, p. 2.

⁶ Sismondi, HRI, t. III, p. 35-37.

⁷ Sismondi, HRI, t. IV, p. 14-15.

⁸ Sismondi, HRI, t. IV, p. 456.

remontaient à l'époque de Gian della Bella furent assouplies pour permettre à ce groupe social de participer à nouveau à la vie de la république. Tout se déroula sans renoncer à la participation des *popolani*, qui fut toutefois étroitement encadrée par les décisions des conseils⁹. Florence resta une citadelle de la démocratie des cités, tandis qu'ailleurs les premières formes de seigneurie commençaient déjà à s'affirmer en imposant avec elles la tyrannie.

La pensée de Sismondi est claire : les institutions du Moyen-âge rendaient possible une participation populaire que les institutions contemporaines ne pouvaient contempler sans danger. L'écart entre la constitution florentine et la démocratie arithmétique née de la Révolution française était toutefois remarquable. Il ne s'agit pas de retracer la préhistoire du suffrage universel et de la démocratie moderne, mais de représenter une organisation qui sauvegardait en même temps la participation populaire, l'ascension sociale grâce au mérite et au talent outre que la richesse, laquelle était garantie par les listes des éligibles.

Florence, pendant tout le XIV^e siècle, eut un gouvernement vraiment démocratique, non que le peuple eut tout le pouvoir entre ses mains ou put à sa volonté changer la constitution, mais parce qu'il influait sur l'administration autant qu'il est possible, plus peut-être qu'il n'est convenable de le permettre. La plus grande partie des citoyens de tous les ordres étaient appelés tour à tour aux premières places : les conseils, nombreux et composés d'une manière populaire, représentaient toujours le vœu de la nation ; et s'il y avait dans le peuple un parti contraire au gouvernement, c'est que, dans toute délibération libre, il doit y avoir une minorité, et que la nation entière délibérait comme un conseil d'état sur les affaires publiques¹⁰.

Mais, alors que Florence restait la tête de file du républicanisme libre, elle connut la dictature des Médicis. La liberté, conjuguée à l'égalité exaspérée, que Sismondi représente comme très proche de la démocratie contemporaine, se traduisait en un gouvernement élu dont les membres changeaient continuellement. Côme de Médicis fut celui qui tira le plus grand profit de la volatilité des institutions florentines.

La forme légale du gouvernement de Florence s'approchait infiniment de la démocratie ; aucun corps dans l'état n'avait un pouvoir stable, aucun ne nommait ses propres membres et ne conservait un esprit et des intérêts indépendants de ceux du peuple. Les conseils, la magistrature, le chef lui-même de l'état, tout changeait sans cesse, tout se renouvelait rapidement ; tous les citoyens devaient à leur tour commander comme ils étaient commandés ; et pour empêcher que l'esprit de corps ne se perpétuât dans les conseils, pour empêcher que la faveur ou la brigue ne restreignissent les élections à une seule classe de citoyens, à un petit nombre de personnes, le sort avait été mis à la place du choix, et la république attendait son gouvernement du tirage d'une loterie. Cette recherche exagérée de l'égalité entre les citoyens fut justement ce qui la détruisit. La république n'aurait jamais été appelée à violer ses propres lois, si elle s'était contentée de faire élire son gonfalonier, ses prieurs, ses conseils, par les suffrages du peuple, et si, considérant quelques-uns de ces mandats du peuple comme

⁹ Dans ses *Recherches sur les constitutions des peuples libres*, Sismondi s'était montré très sévère à l'égard des parlements qui appelaient le peuple entier à se prononcer sur la place publique : « Ces parlements qui dans l'origine étoient communs à toutes les républiques italiennes, se soutinrent plus longtems à Florence que dans les autres, mais ils s'y soutinrent sans honneur pour le peuple et sans avantage pour la liberté. La délibération du peuple étoit tumultueuse, et sa voix reconnue pour toute puissante, n'étoit pas libre. Sans que nous comprenions bien de quelle manière on avoit trouvé moyen de la rendre dépendante des magistrats ou des factions, l'histoire de Florence nous enseigne qu'il n'étoit jamais qu'un instrument aveugle entre les mains de la Seigneurie ou d'un parti dominant ». *Recherches sur les constitutions des peuples libres. Texte inédit*, édition et introduction de Marco Minerbi, Genève, Librairie Droz, 1965, p. 282.

¹⁰ Sismondi, HRI, t. V, p. 189.

irrévocables, elle avait dans les conseils, tout au moins, conservé jusqu'à leur mort ceux qui y auraient été une fois placés par le vœux de leurs concitoyens. [...] Il se formait bientôt, en dehors du gouvernement, un parti, une faction, qui devenait le vrai centre de l'autorité, le vrai gouvernement de la république¹¹.

La liberté devait donc se construire sur des bases solides et se traduire par la constitution d'institutions ; tout le contraire de ce qui s'était produit à Florence au XV^e siècle. La fréquence des élections affaiblissait les conseils et l'exécutif qui ne disposaient ni du temps ni de l'autorité nécessaires pour mettre en place une politique de long terme. Tout cela pour garantir un changement fréquent des charges électives qui pût donner l'illusion d'une participation universelle au gouvernement de la ville. Après avoir dépassé le traumatisme de la division de la population entre guelfes et gibelins, après avoir réabsorbé le conflit entre noblesse et *popolani*, la république de Florence ne sut pas se doter d'une organisation qui en garantirait la stabilité. C'était, selon Sismondi, le dernier résultat de la poussée démocratique, qui était devenue « exagérée » et qui portait atteinte à la liberté. L'ascension au pouvoir des Médicis mit fin à l'apogée de l'histoire républicaine florentine qui représentait le dernier bastion de la liberté sur la péninsule, après que Venise et Gênes connurent des dérives autoritaires¹².

En France, la féodalité était d'une matrice carolingienne. Sismondi la décrivait comme un régime plein de clairs-obscur qui n'avait rien de moins que réduit la très grande majorité des hommes à la servitude bien qu'il ait inspiré la chevalerie. Mais, cette période de l'histoire française était caractérisée par le pouvoir extrêmement fort du clergé catholique, qui comblait les manquements fréquents de l'autorité monarchique¹³. Les racines de la liberté française que l'on vit toutefois active au XI^e siècle n'étaient donc pas à rechercher à cette période-là. La liberté française devait être recherchées dans la survie de l'organisation romaine dans le sud du pays, où l'influence du mélange avec les lignées germaniques s'était moins fait ressentir.

D'autre part, pour Sismondi, la distinction entre les progrès de la monarchie et les progrès de la population était un trait distinctif de l'histoire française. La population restait indépendante de l'avancée de la dynastie parisienne.

C'est un caractère très frappant de l'histoire des Français, après la révolution qui donna le trône à la maison Capétienne, que le progrès graduel, mais constant de la nation, et la décadence simultanée de la race royale. Au fondateur de la dynastie nouvelle succèdent dans un ordre régulier, son fils, son petit-fils, son arrière-petit-fils, chacun de leurs longs règnes embrasse toute une génération. [...] ils n'ont montré que faiblesse, amour du repos ou amour des plaisirs ; il ne se sont pas signalé par une seule grande action. La nation française, au contraire, qui marque ses fastes par les époques de leur règne, s'agrandit et s'ennoblit d'année en année, acquiert à chaque génération des vertus nouvelles, et devient à la fin de cette même période l'école d'héroïsme de tout l'occident, le modèle de cette perfection presque idéale qu'on désigne par le nom de chevalerie, et que les guerres des croisés, les chants des troubadours et des trouvères, et les romans mêmes des nations voisines, rendirent propre à la France¹⁴.

¹¹ Sismondi, HRI, t. VI, p. 366-367.

¹² Sur le lien entre vertu et liberté dans les communes cf. Giuseppe Galasso, « Lo spirito e la virtù dei popoli », *Contemporanea*, n. 1, 1998, p. 125-129.

¹³ Sismondi, *Histoire des Français*, Paris, Treuttel & Würtz, 1821 [HF], t. II, p. 181.

¹⁴ Sismondi, HF, t. IV, p. 197-198.

La nation grandissait loin du pouvoir monarchique. Au Sud, où les traces de la civilisation romaine étaient restées perceptibles, apparurent aussi les premières cités qui se dotèrent de lois indépendantes, profitant de l'absence du roi et de la féodalité. Cela se déroulait à peu près à la période de la première croisade, qui, selon Sismondi, révélait la grandeur de la nation française. L'esprit chevaleresque était né de la féodalité, l'esprit d'indépendance, de la mémoire romaine¹⁵. Les cités françaises apparurent au beau milieu du système féodal, s'octroyant par la force des armes des espaces de libertés extrêmement grands. D'autre part, il ne s'agissait pas d'un fleurissement analogue à celui que la péninsule italienne avait contemplé. Selon Sismondi, les cités françaises libres étaient trop rares sur le territoire national afin que l'on puisse parler d'une véritable civilisation des cités. Ces dernières étaient éloignées les unes des autres et ne communiquaient pas entre elles à la différence de ce qui se produisait en Italie. Malgré cela, le fleurissement des cités fut un fait extrêmement significatif pour l'histoire de la France, car celui que l'on appellerait le Tiers État avait commencé à se distinguer.

L'établissement de la commune de Mans, vers l'année 1070, n'était point un fait isolé et sans rapport avec ce qui se passait dans le reste de la France; c'était au contraire un symptôme de la grande révolution qui s'opérait dans les opinions, les mœurs, la condition de la masse du peuple; un symptôme qui, portant une date certaine, doit nous servir à établir l'époque d'une foule d'efforts analogues, faits dans les autres villes de la France. L'histoire n'a point conservé le souvenir de ces efforts divers, mais elle nous en a montré les résultats. [...] L'on a presque universellement rapporté au règne suivant, celui de Louis-le-Gros, l'affranchissement des communes; et l'on a fait honneur de cette grande révolution, qui créa le tiers-état et la liberté en France, ou à la générosité, ou à la sage politique de ce prince. [...] Le peuple français ne dut le degré quelconque de liberté dont il jouit dans le moyen âge, qu'à sa propre valeur; il l'acquiesça, comme la liberté doit toujours être acquise, à la pointe de l'épée; il profita des divisions, de l'imprudence, de la faiblesse ou des crimes de ses seigneurs, tant laïques qu'ecclésiastiques, pour la leur arracher malgré eux¹⁶.

Plusieurs siècles après, nombre de ces cités devinrent des centres de diffusion de la réforme protestante. Selon Sismondi, il s'agissait d'une influence fort bénéfique, car par le passé – à l'époque de l'institution des États généraux –, le désir de liberté n'était pas assez répandu dans la population française. La réforme, au sujet de la condition de l'Église catholique, révélait aussi des ferments contre la tyrannie et pouvait pour cela servir la cause de la liberté. Les cités connurent un second fleurissement grâce à la réforme protestante, de laquelle naissaient maints espoirs pour le futur de la nation. Après s'être répandue des

¹⁵ Sismondi toutefois distingue le patriotisme féodal et le patriotisme national. Sismondi, HF, t. V, p. 485-486: « Lorsque l'affection, le dévouement, le culte pour la royauté, entrèrent dans le système féodal, les mœurs éprouvèrent une révolution qui, sur le tout, doit être considérée comme avantageuse; les sentimens prirent la place des intérêts, et les vertus purent décider les actions publiques, de préférence au calcul. La féauté est alliée de près au patriotisme, tous deux se recommandent à notre admiration par une même générosité, tous deux peuvent inspirer un dévouement également sublime, tous deux donnent de l'héroïsme à la bravoure [...]. La féauté cependant dévie plus facilement que le patriotisme de la ligne de la morale. La patrie, comme être abstrait, n'a guère que des intérêts généraux, son bien est le bien de tous; son utilité c'est l'utilité commune, sur laquelle les lois elles-mêmes reposent, et le crime doit lui être dommageable, par la raison même qu'il est fatal à la société humaine; mais la féauté transporta à un individu ce dévouement que l'antiquité exigeait envers une nation. Le chevalier dut sacrifier son bonheur, sa vie, sa famille, sa conscience aux intérêts de cet individu, peut-être à ses passions, et souvent en effet ce qu'il regardait comme une vertu exaltée l'appela au crime». Cf. Norman King, « Chevalerie et liberté », in *Sismondi européen...*, *op. cit.*, p. 241-260.

¹⁶ Sismondi, HF, t. IV, p. 417-419.

montagnes à la plaine, la réforme réchauffa les cités d'un nouvel amour pour la liberté, en leur remémorant l'époque glorieuse de leur fondation par les armes.

En effet la partie pensante de la société commençait à détester le joug, à combiner les moyens de résistance, et à chercher une réforme dans l'Etat aussi bien que dans l'Eglise; elle commençait à chercher dans la communauté un pouvoir qui fut en avant de la communauté en vertu et en intelligence, et qui par conséquent sut, voulut et put faire avancer la société; car c'était alors, c'était pendant le règne de Henri II, que murissoit l'esprit qui éclata douze ans plus tard dans les guerres civiles. Le gouvernement savait peut-être en quoi consistait le bien général, et il pouvoit le faire, mais il ne le vouloit pas; les réformateurs le savoient et le vouloient, mais ils ne purent. Le parti de la résistance, le parti des Guises, le vouloit peut-être; ce parti qui forma la ligue exprima le sentiment des masses ignorantes, celui de la multitude toujours ennemie du progrès¹⁷.

Les choses se passèrent différemment, car la monarchie, à l'époque de Catherine de Médicis, choisit l'alliance avec les catholiques. Une guerre sanguinaire fut engagée au terme de laquelle le nouveau roi renia la foi protestante et commença le perfectionnement des avancées de la centralisation du pouvoir. Toutes les libertés, celles des cités comme celles des nobles, furent progressivement supprimées¹⁸. C'est ainsi que commença une nouvelle période de l'*Histoire des Français* qui fut entièrement concentrée sur la monarchie.

Dans ses œuvres historiques, Sismondi décline la liberté sous un autre sens. Le contexte est précisément celui du pouvoir absolu, lequel fait se profiler à l'horizon la question du libre arbitre. En d'autres termes : les hommes qui gouvernaient étaient-ils libres de leurs actions ou soumis aux nécessités historiques ? Malgré ses déclarations qui vont dans un sens contraire, Sismondi semble attribuer à l'idée de monarchie une valeur négative lorsqu'elle a tendance à devenir absolue, comme si cette forme de gouvernement ne peut apparaître que comme mortelle pour les Etats, quel que soit le caractère de celui qui détient le pouvoir entre ses mains. C'est ce qui émerge de l'*Histoire des Français* où l'on voit les dynasties être réduites les unes après les autres à d'abjects instruments servant des logiques de centralisation du pouvoir jusqu'à conduire le pays à la perte – effet qui sera justement atteint sous le règne de Louis XI par d'autres moyens et par d'autres auteurs peu brillants¹⁹.

Pourtant, son jugement apparaissait davantage mitigé dans les Biographies Michaux. La possibilité de choisir se présentait même aux souverains absolus si bien que certains purent laisser un agréable souvenir d'eux. Ce fut le cas de Paolo Guinigi à Lucques, des Montefeltro et des Delle Rovere à Urbino, des Della Scala à Vérone, des Monferrato et des Savoie dans le Piémont²⁰. Qu'avaient choisi ces familles, avec le résultat d'échapper à la décadence ? En premier lieu, elles avaient choisi de s'armer et de disposer de leurs armes. Cela les rendait moins dépendantes des logiques des puissances les plus grandes. De plus, elles avaient gouverné en gardant un œil attentif sur les conditions institutionnelles et

¹⁷ Sismondi, HF, t. XVII, p. 361.

¹⁸ Sismondi, HF, t. XVIII, p. 422.

¹⁹ Sismondi, HF, t. XXVI, p. 45-47.

²⁰ *Biographie universelle ancienne et moderne, ou Histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leur talents, leurs vertus ou leurs crimes*, Paris, Michaud frères, 1811 [à présent : BU], t. XVIII, p. 215-216 ; t. XIX, p. 652-655 ; t. XXVI, p. 655-658 ; t. XXXVIII, p. 189-193. *Sismondi Biographe. L'histoire italienne dans la Biographie Universelle et l'Encyclopédie des gens du monde*, Paris, Honoré Champion, 2012. Il faut noter que dans l'*Histoire des Républiques italiennes*, Sismondi se montre plutôt sévère à l'égard de ces seigneurs, remettant surtout en cause le peu de loyauté qu'ils avaient.

économiques de leurs territoires, prenant des mesures qui avaient amélioré les conditions de vie de leurs sujets. Cependant, il est vrai que sous la domination de ces familles, il n'y eut guère de place pour la liberté du peuple mais, durant cette absence les bases pour un progrès matériel furent posées. Il n'était pas tant question de libre arbitre mais plutôt de se confronter à une tradition ou à une autre du pouvoir princier. Les réflexions émises par Sismondi sur le *Prince* de Machiavel rentraient dans ce sens en jeu. Celle-ci étaient également essentielles pour conclure la rédaction du chapitre sur le XVI^e siècle de son traité, *De la littérature du Midi de l'Europe*.

Dans cet ouvrage, Sismondi s'étend sur la légende noire qui avait accueilli le traité de Machiavel dans l'Italie du XVI^e siècle. Toutefois, expliquait-il, ce livre-là n'était rien d'autre que la dénonciation du mauvais pouvoir princier mis à la portée de tous. Ce n'était qu'une autre tradition de gouverner qui s'était réalisée en Europe dès les débuts du Moyen-âge et qui resserrait un autre lien entre le prince et la vertu. Dans les Biographies Michaud, les mauvais exemples sont en nette majorité, mais la présence de peu de bons exemples suffisait toutefois à renforcer l'idée que l'on pût convenablement utiliser le pouvoir absolu pour répondre aux besoins de la population. En définitive, il avait été question de suspensions du pouvoir du peuple qui avaient préparé le terrain pour des civilisations prospères. En déposant la préjudicielle institutionnelle, Sismondi laissait entrevoir de nouvelles voies à l'intérieur de l'histoire en tant que récit de la liberté.

Souveraineté partagée et Souveraineté absolue

La réflexion sur la souveraineté rythme le parcours du Sismondi constitutionnaliste. Dans ses œuvres historiques, celle-ci apparaît de manière continue, en s'appuyant sur les traités contemporains spécialisés sur les constitutions des peuples libres. L'histoire devient le récit de la manière dont la souveraineté s'est mesurée à des cas réels, prenant chaque fois de nouvelles formes. La crise représente le danger le plus grand pour une forme déterminée de souveraineté.

Toutefois, le panorama historiographique de Sismondi est récurrent de crises. Celles-ci naissent de la dialectique entre les acteurs politiques ou sont provoquées par une menace externe. Lors d'une crise, toutes les parties en jeu choisissent une position et c'est de la victoire de l'une d'entre elles, ou mieux encore de la médiation entre elles que dérive une nouvelle constitution. Lorsque cela ne se vérifie pas, la décadence se produit. Au début de l'histoire, durant le Haut Moyen-âge, même le clergé fait partie de la dialectique entre les forces en jeu. Sismondi décrit un clergé tout-puissant qui hérite des territoires des pouvoirs qui avaient appartenus à des gouverneurs laïques et qui entraîne la civilisation dans une barbarie faite d'obscurantisme et d'ignorance. C'est selon ce schéma que naissent les Cités libres aussi bien en Italie qu'en France. En tant qu'organisation déterminée par ce type de souveraineté, le Haut Moyen-âge commençait par la crise de l'Empire romain et terminait au X^e siècle. Sismondi en représenta les origines dans le roman historique, *Julia Sévère*. Dans cette œuvre, la Gaule jouait un véritable rôle après la chute de l'Empire romain. Elle y était menacée de l'intérieur par un clergé oppressif et violent et de l'extérieur par l'avancée des peuples de souche germanique. Il y avait eu une fin heureuse avec le Midi de la Gaule qui conservait malgré tout son identité romaine et avec la défaite de l'aile la plus réticente de l'Eglise catholique. Le mélange avec les populations du Nord ne se produisit heureusement pas à ce moment, laissant le droit romain libre de triompher dans le Midi.

La fin de la toute-puissance du clergé permit, comme nous l'avons dit, aux cités libres de voir le jour. La souveraineté s'était reconstruite selon des principes de participation et d'universalisme. Les cités avaient eu différents statuts ; chacun né de l'exigence de donner une place plus appropriée à la plèbe et de la concilier avec celle des nobles et avec celle de la bourgeoisie. Les Cités étaient nées dans un espace vide du pouvoir central aussi bien sur la péninsule italienne que sur le territoire français et elles avaient donné vie à des cités-Etats. La cité était donc l'unité fonctionnelle de l'histoire médiévale en Italie et en France (mais aussi en Espagne, comme en témoignent les pages des *Recherches sur les constitutions des peuples libres* où sont rappelées les cités-libres du Règne d'Aragone). Au sein de la cité, il y avait de la place pour tous les acteurs sociaux, qu'ils soient classés d'après leurs mérites et leur rang. La souveraineté des cités, aux origines, n'était donc pas démocratique dans le sens moderne du terme mais plutôt mixte et basée sur la méritocratie. Une situation d'un équilibre admirable s'était créée et chaque crise la remettait en discussion en faisant naître de nouvelles solutions qui ne respectaient pourtant pas toujours les principes du gouvernement mixte.

L'histoire de la souveraineté est avant tout et surtout l'histoire de la manière dont cet équilibre admirable fut destiné à faillir. Tout d'abord, sur la péninsule italienne avec les vicissitudes de Milan et de Venise. Dans le premier cas, la tyrannie s'est imposée sans que les habitants n'aient opposé de résistance au nom de leurs glorieuses institutions.

Ainsi fut établie la souveraineté de la maison Visconti sur le Milanais, et bientôt sur le reste de la Lombardie. C'était déjà une dynastie qui succédait à une autre dynastie. Les Torriani, qui s'étaient élevés comme démagogues, avaient introduit des habitudes monarchiques, et abaissant la noblesse et en la chassant de sa patrie. Les Visconti, lorsqu'ils rentrèrent à la tête de cette noblesse, longtemps proscrite, ruinée et devenue mercenaire, trouvèrent le peuple corrompu par la servitude, et les grands énervés par l'exil. Il n'y avait plus, dans la nation, d'esprit indépendant, de caractère élevé, ou d'amour pour la liberté : aussi, quoique des conseils républicains, des sociétés populaires, des corps qui auraient pu mettre obstacle aux usurpations du monarque, continuassent longtemps encore à exister, le principe de vie qui aurait dû les animer ne s'y trouvait plus ; et le pouvoir des Visconti fut transmis par des pères vertueux à des fils perdus dans les vices ou dans l'ineptie, sans que la nation cherchât à s'en ressaisir, ou que les Milanais, lors même qu'ils attaquèrent la famille Visconti, renouvelassent avec un vrai patriotisme la lutte pour leur liberté²¹.

Dans le second cas, ce fut une institution à prendre le dessus sur les autres. À Venise, « il ne resta de la liberté que le nom ».

Le conseil des Dix, presque dès son institution, s'empara de la direction suprême de la république ; il réunit tous les pouvoirs, épars jusqu'alors ; il donna un centre à l'autorité, et une puissance irrésistible à la volonté directrice du gouvernement. En d'autres termes, il établit le despotisme, et ne conserva de la liberté que le nom seulement. D'ailleurs il eut les qualités que l'on vante quelquefois dans un gouvernement ferme ; une vigilance qu'on ne pouvait tromper, une profonde politique dans ses projets, une constance inébranlable dans leur exécution. Il agrandit au dehors de la république, quoique, par son manque de foi, il la fit détester ; il la maintint tranquille au-dedans ; il prévint les conjurations dès leur naissance, et rendit toujours impuissante la haine qu'excitait son despotisme²².

²¹ Sismondi, HRI, t. II, p. 496-497.

²² Sismondi, HRI, t. III, p. 239-240.

Et voilà que la souveraineté se transforme dès le XIII^e siècle. C'est l'époque où tant d'autres petits seigneurs s'imposent à la tête de cités qui auparavant étaient gouvernées par des principes républicains. Les républiques tombent car les nouveaux seigneurs utilisent la démagogie ou la force pour mater les mouvements d'autonomie. Ce n'est que difficilement que se voient les tentatives de restauration des cités.

D'autre part, en choisissant de ne pas s'unir en confédération après la victoire de Legnano, les communes italiennes avaient opté de poursuivre leur existence comme de petites unités isolées. Ainsi, elles devenaient la proie de tous les dangers. Sismondi dresse un tableau très négatif de cette nouvelle souveraineté absolue :

Les petits souverains donnaient l'exemple de tous les crimes; une débauche grossière régnait dans l'intérieur de leurs palais : le poison et l'assassinat étaient employés chaque jour par eux comme les sauvegardes de leur gouvernement : des troupes d'assassins étaient entretenues à leurs gages, et une protection entière était assurée aux brigands en retour des services qu'ils rendaient. Dans les familles des princes, la passion de régner n'était arrêtée par aucun crime ; et elle excitait des révolutions fréquentes, presque toujours préparées par une noire perfidie, et accomplies par des forfaits atroces, ou prévenues par une effrayante cruauté. Dans les tribunaux, un pouvoir arbitraire et souvent injuste faisait de la punition des crimes un revenu pour le prince : soupçonneux par avarice, il acquérait des preuves par la torture, et punissait les coupables par d'horribles supplices. Dans la politique, une ambition qui employait la trahison plutôt que les armes, comme moyen de vaincre, détruisait toute confiance dans les traités, toute sûreté dans les alliances, toute lien d'amitié entre les peuples. Dans la guerre des troupes mercenaires, perfides et cruelles, sacrifiaient leur souverain à l'ennemi qui voulait les acheter, mettaient leur honneur à l'enchère, et, épargnant les armées qu'elles avaient à combattre, ne ruinaient que les campagnes paisibles et les citoyens innocents²³.

Toutefois, les pages des Biographies Michaud citaient, comme nous l'avons anticipé, de bons exemples de souveraineté individuelle et héréditaire. Dans ses biographies, Sismondi brossait des portraits d'individus en les jugeant par rapport à une expérience de gouvernement. Cela lui permettait de reconnaître les côtés positifs des trajectoires de chacun. Dans ses œuvres les plus importantes, au contraire, le présupposé est que le gouvernement mixte et républicain était le seul qui pût convenir aux peuples, pour lequel tout changement signifiait uniquement despotisme et perte. Il s'agit d'une véritable préjudicielle anti-absolutiste qui se développe dans les œuvres les plus importantes et qui est contredite par l'examen objectif des biographies ainsi que par la relative appréciation du système anglais, déjà présent dans l'œuvre de la fin du XVIII^e siècle. Sismondi trouverait l'équilibre dans les *Etudes sur les constitutions des peuples libres*, lorsqu'il parlerait des monarchies constitutionnelles qui réussissaient à accorder une grande autonomie au mouvement des cités. Même si le spécialiste de droit constitutionnel ne soutenait absolument pas un avenir républicain pour la France, sa sympathie soutiendrait davantage les petits États et les gouvernements républicains et confédérés sur lesquels il terminait ses réflexions en 1836²⁴.

Ce mélange constitutionnel entre monarchie et cité ne s'était produit ni dans le cas italien ni dans celui français. La monarchie avait partout étouffé les libertés locales et substitué une politique de l'oppression à la libre participation. Cette situation est significative en France où les cités mirent tout en œuvre pour empêcher une violente guerre

²³ Sismondi, HRI, t. IV, p. 83.

²⁴ Sismondi, *Etudes sur les constitutions des peuples libres*, Bruxelles, Société typographique Belge, 1839, p. 295-297.

civile.

Pour Sismondi, les guerres de religion françaises représentèrent le dernier acte d'une confrontation séculaire et jusqu'alors sourde entre la monarchie centralisatrice et l'esprit de liberté. La réforme protestante avait contaminé les grandes cités, surtout au Midi, confirmant l'idée d'un autogouvernement et de l'autonomie, au moment où les projets despotiques les plus ambitieux faisaient justement leur chemin au niveau parisien.

Les tentatives de centralisation avaient commencé avec François I^{er} et avaient continué avec Henri II. Mais, la régente Catherine de Médicis en était aussi responsable. Après de vaines tentatives de médiation entre les différents partis, elle céda devant le catholicisme provoquant des difficultés au niveau international. Son objectif était d'assurer le règne de sa progéniture. Mais, la virée autoritaire signifia un pas en avant vers l'étouffement de toutes les libertés territoriales :

Ses efforts tendirent dès lors à extirper de France toute indépendance, toute puissance, toute vie qui n'émanait pas du trône; se félicitant souvent d'événements qui semblaient des calamités nationales, mais qui favorisoient ses secrets projets et détruisaient des forces dont elle étoit jalouse. La même politique fut, plus tard, poursuivie par Richelieu, et dès lors, jusqu'à la fin de la monarchie française, la tendance au despotisme, qui s'étoit déjà souvent présentée comme conséquence de l'ivresse du pouvoir et de la haine de celui qui l'exerce pour toute résistance, prit un caractère plus systématique, plus indépendant de la passion et du caprice. Mais en opposition à cette tendance on voyoit surgir, parmi les réformés, le sentiment de la liberté procédant du droit d'examen, le double besoin d'indépendance individuelle et d'association, l'esprit enfin des républiques ; et le grand combat auquel se préparèrent toutes les forces de l'Europe, s'étoit déjà annoncé²⁵.

En France, l'affrontement entre républicanisme et monarchie prit la tournure d'une grande guerre de religion au cours de laquelle chaque camp eurent des dérives fanatiques. Il s'agit de la réponse la plus forte que les cités libres purent donner aux menaces de tyrannie de Paris. Mais, le dénouement de cette guerre était inévitable et il le fut encore plus après que Henri IV renia son parti religieux.

Les Bourbons continuèrent sur la lancée des derniers Valois en se servant à la différence de ceux-ci de conseillers plus compétents et habiles. L'histoire de France fut alors scellée : l'étouffement de l'ensemble des autonomies locales correspondit à une monarchie absolue et tyrannique. L'esprit de la liberté ne fit toutefois pas défaut, car même Sismondi situe à cette période la formation historique des premiers groupes révolutionnaires.

Henri IV avait commencé en étant convaincu de la nécessité de « diminuer » même la position de l'aristocratie. Le pouvoir parisien devait tout mettre au même niveau pour dominer le pays entier. La constitution française devenait peu à peu entièrement despotique et ainsi, elle ne pouvait persister sans rencontrer de vives oppositions.

Une longue série de plaintes avait rythmée la carrière politique de Richelieu, qui réussit toutefois à accroître le pouvoir monarchique en abattant les poches de résistance. À cette époque-là, une fois que les cités furent matées, la noblesse semblait être le pire ennemi de la monarchie absolue mais la dynastie des Bourbons sut comment l'étouffer. Le bilan de l'expérience de Richelieu était sans équivoque : la monarchie avançait aussi là où l'on ne se l'imaginait pas, aiguisant pour cela le ressentiment du pays :

²⁵ Sismondi, HF, t. XIX, p. 282-283.

La domination du cardinal de Richelieu sur la France et sur son roi sembloit plus affermie que jamais : la guerre ne lui avoit pas, il est vrai, procuré les succès qu'il en avoit attendus, mais il s'en consolait par le mal qu'il avoit fait à l'ennemi ; l'Espagne se ruinoit bien plus rapidement encore que la France ; les révoltes se succedoient l'une à l'autre dans la monarchie de Philippe IV, et les peuples étoient réduits au désespoir ; tandis que dans celle de Louis XIII, si l'on souffroit aussi, on paroissoit accoutumé à souffrir ; la guerre étoit devenue un état habituel ; elle plaisoit d'ailleurs à la noblesse, qui la regardoit comme la seule voie par laquelle elle put arriver à la distinction. Le roi l'aimoit davantage encore ; il se sentoit brave, et il se croyoit un habile guerrier parce qu'il entendoit tous les petits détails du service. Il croyoit remplir son devoir et faire ce à quoi il étoit propre, quand il s'occupoit à régulariser l'exercice, à disposer une troupe sur le terrain, à reconnoître des postes et à lever des plans d'attaque. [...]. Le cardinal le sentoit, il n'avoit rien à craindre tant que duroit la guerre, et c'étoit pour lui une grande raison de faire échouer toutes les négociations destinées à y mettre un terme. [...] ce que Richelieu avoit contenu, ce qu'il avoit supprimé, c'étoient surtout les droits anarchiques, les habitudes de violence des grands, des commandans de province, des gentilshommes, des soldats ; c'étoient encore les voleries des financiers. Des milliers d'intérêts privés avoient été froissés ; tous ceux qu'avoient atteints les réformes faisoient entendre en même temps leurs clameurs, tous se plaignoient d'une tyrannie intolérable²⁶.

Tandis que Mazarin s'allia quelques fois avec la noblesse en robe contre la noblesse d'épée puis avec la noblesse d'épée contre la noblesse en robe, les encadrant étroitement toutes deux dans le nouveau système de pouvoir monarchique²⁷, Louis XIV choisit la solution de l'attaque frontale. D'abord, il s'opposa aux huguenots, contre lesquels il mena une guerre totale ; puis, contre l'aristocratie qui fut définitivement neutralisée. Pourtant, la constitution absolue, tandis qu'elle atteignait son apogée, entraînait dans une crise irréversible. Le pays s'était appauvri et l'état de guerre permanent auquel le Roi Soleil le contraignit ne fit rien d'autre que d'empirer la situation. L'absolutisme renfermait désormais en lui les germes qui causeraient sa décomposition. C'est pourquoi la France prendrait le chemin de la révolution après que toutes les tentatives de réformes s'étaient révélées impuissantes²⁸.

La décadence comme spectre de la politique

Dans le *Discours sur la philosophie de l'histoire* prononcé en 1814 immédiatement après la libération de Genève, Sismondi faisait un *excursus* en partant des époques les plus lointaines de la civilisation pour arriver à l'époque contemporaine, dépeignant une situation d'un progrès continu par lequel l'histoire humaine coïncidait avec le déploiement de la Providence divine. Il s'agissait d'une œuvre profondément conditionnée par le climat dans lequel elle naquit, dans laquelle Sismondi s'appropriait la notion de progrès dont il s'était imprégné durant son séjour parisien où les regards des libéraux se tournaient vers l'Angleterre libérale dans l'espoir d'une renaissance des libertés dans toute l'Europe. Dans ces longues descriptions, il n'y avait guère de place pour la décadence qui n'intervenait jamais pour troubler l'ordre des choses. Sismondi s'y concentrait sûrement beaucoup sur la religion chrétienne, sur la Réforme protestante, sur la liberté de Genève et de Londres, laissant dans l'ombre - mais sans les ignorer complètement - les autres composantes de la

²⁶ Sismondi, HF, t. XXIII, p. 529.

²⁷ Sismondi, HF, t. XXIV, p. 478.

²⁸ Sismondi, HF, t. XXVII, p. 219-220.

scène internationale²⁹.

Dans ses œuvres les plus importantes, Sismondi se retrouva, en réalité, souvent à dépeindre la décadence. Il lui dédia même une œuvre, celle qui se concentre sur l'Empire romain. Cette dernière s'arrête bien moins que le chef-d'œuvre d'Edward Gibbon sur les siècles III, IV et V et embrasse plutôt une analyse comparative de la civilisation européenne à la veille de l'An mil³⁰. Mais, la décadence était déjà présente dans chaque recoin de l'*Histoire des Républiques italiennes du Moyen-âge* et de l'*Histoire des Français*.

Dans l'historiographie de Sismondi, la décadence se produisait chaque fois que les responsables de la constitution et que les acteurs socio-productifs n'apportaient pas de réponse à la crise. La décadence suivait les crises, si celles-ci ne se traduisaient pas rapidement par un ajustement de la distribution de la souveraineté pour la sauvegarde de la liberté. Il s'agissait de décadence lorsque les Della Torre et les Visconti s'emparèrent de l'Etat de Milan ; il s'agissait également de décadence pour Venise après le blocage imprudent du Grand Conseil. Même si ces États apparaissaient florissants au début du XV^e siècle, cette condition fait penser que pour la liberté et l'indépendance des Italiens, l'époque dorée des républiques était désormais finie. Mais, les germes de la décadence se nichaient aussi à Florence que Sismondi saluait pourtant comme la république la plus florissante du XIII^e siècle. Ces germes provenaient des jalousies entre les groupes sociaux, car la Constitution n'avait réussi ni à créer un équilibre entre ces derniers ni à former un gouvernement mixte.

Il y avait à cette époque deux factions à Florence, qui tendaient à détruire la liberté publique. La première était celle de l'ancienne noblesse. Les grands étaient exclus du gouvernement par l'ordonnance de justice ; ils se voyaient exposés aux traitements les plus arbitraires et souvent les plus injustes, si leurs noms seulement étaient prononcés dans quelque tumulte ; et la jalousie du peuple leur reprochait encore la puissance dont elle les avait dépouillés : aussi étaient-ils disposés à tout entreprendre pour renverser une liberté qu'ils ne partageaient pas. Une autre faction, non moins dangereuse, se trouvait alors même en possession du gouvernement. On désignait ceux qui la composaient par le nom de popolani grassi ; ceux-ci avaient trouvé moyen, dans une république dont les lois étaient toutes démocratiques, de s'attribuer exclusivement une souveraineté qui devait appartenir au peuple³¹.

Au XIV^e siècle, les cités étaient donc déjà condamnées à l'instabilité et à la décadence. Dans les Biographies Michaud, Sismondi se concentrerait justement sur la phase successive des cités, après avoir rencontré une première résistance de ses éditeurs. Ces derniers lui avaient formulé des remontrances lorsqu'il avait tenté de se concentrer aussi à cette occasion sur l'histoire de la liberté. Dans ces pages, le Genevois s'était retrouvé à retracer l'histoire de toutes les familles qui avaient détenu le pouvoir après la chute des Républiques³² et il précisait toujours plus la décadence.

Selon Sismondi, le pouvoir absolu dégénérait lorsque les individus au pouvoir n'étaient

²⁹ Sismondi, *De la philosophie de l'histoire*, London, Murray, 1814. Il faut noter que ce discours fut vivement désapprouvé par les nouvelles élites genevoises.

³⁰ Sismondi, *Histoire de la chute de l'Empire romain et du déclin de la civilisation de l'an 250 à l'an 1000*, Paris, Treuttel & Würtz, 1835.

³¹ Sismondi, HRI, t. IV, p. 14-15.

³² Cf. Maria Pia Casalena, « L'histoire à l'ombre de Coppet et de la Toscane: la découverte de l'individu et la marche des nations d'après J.C.L. Simonde de Sismondi », *Cahiers staéliens*, n. 63, 2013, p. 157-179.

en réalité pas capables de l'être ou l'étaient dans une logique toute personnelle, comme cela se produisait dans l'histoire de la France. Décadence personnelle et décadence de l'Etat ne faisaient qu'une dans les Biographies Michaud. L'exemple le plus significatif était celui de la famille des Médicis. Celle-ci s'était imprégnée de l'esprit hispanisant jusqu'à dégrader son aspect physique. Au XVIII^e siècle, la dynastie n'était même plus capable de se reproduire et le Grand Duché devint l'enjeu des luttes entre les puissances de l'échiquier international.

Médicis Cosme III [...]. Dès les premiers mois de son règne , il laissa voir un esprit faible et borné, une vanité insensé, une prodigalité sans proportion avec ses ressources, enfin une hauteur et une réserve à l'égard de ses sujets qui éloignaient leur amour. Sa femme, en se livrant a son aversion pour lui, compromettait le sort de la Toscane ; mais on ne pouvait nier qu'elle n'eût des motifs pour ne point trouver son mari amiable. En 1671 elle lui donna un second fils, qu'on nomma Jean-Gaston ; mais dès lors il rejeta toute idée de conciliation [...]. Le départ de la grande duchesse fit perdre à Cosme III ce qui lui restait de l'affection de ses peuples [...]. Dans ces circonstances, ce fut un grand malheur pour la maison de Médicis que la mort du cardinal Léopold [...]. Dès cette époque, les savants, rassemblé pendant le règne précédent, s'éloignèrent de la Toscane ; quelques-uns même y furent persécutés par le souverain soupçonneux³³.

Ainsi, une grande terre perdait la splendeur qui l'avait distinguée pendant des siècles. La décadence physique des Médicis se reflétait dans celle de leur territoire qui s'était appauvri et qui était devenu incapable de produire. La Toscane des derniers Médicis offrait un paysage appauvri, des coutumes légères et elle était étrangère à la politique des grands-ducs. La Toscane devenait le paradigme de la déchéance italienne.

En France, la dégénérescence commença durant les guerres de religion alors que les représentants des factions opposées abandonnèrent l'enthousiasme sincère des origines pour laisser place à une confrontation entre les fanatismes aveugles et violents :

On ne retrouvoit plus en France, excepté chez de rares et obscurs individus, ce profond sentiment religieux qui, sous les règnes de François I et de Henri II, avait tenu tête aux persécutions, et qui, plus tard, avait répandu l'éclat d'un si brillant héroïsme sur les premières guerres civiles ; toutes les pensées n'étaient plus concentrées dans le culte de la Divinité, dans la ferme volonté de ne point l'offenser, dût-on, pour l'éviter, sacrifier sa vie au milieu des tourmens. L'enthousiasme avait fait place au fanatisme, une religion d'amour à une religion de haine ; on ne songeoit plus guère à braver le martyre pour prêcher la foi, pour porter la lumière à ceux qui ne croyoient point encore, pour encourager, pour consoler les convertis ; mais au milieu de querelles toutes mondaines, la religion apparissoit cependant sans cesse à tous les esprits comme bannière d'un parti, comme lieu puissant au milieu de la dissolution sociale, comme instrument pour les ambitieux, mais surtout comme souvenir d'offenses mutuelles et appel à d'effroyables vengeances ; la religion étoit une pensée toujours présente, toujours dominante dans l'esprit de Henri III, du duc d'Anjou son frère, de Catherine sa mère, du duc de Guise et de tous les seigneurs qu'il avait fait entrer dans la ligue, du roi de Navarre, de Condé, de Montmorenci, de Lesdiguières et de tous les capitaines huguenots ; et cependant, en étudiant leur conduite, ou privée, ou publique, en assistant à leurs conseils, on sentoit bientôt que tous également ils n'avoient aucune idée, ou des vertus qu'elle recommande, ou des devoirs qu'elle prescrit³⁴.

C'est à partir de ce moment-là, à l'époque de Catherine, que commence l'histoire d'une France à la centralisation écrasante. La dégénérescence de l'histoire française conduirait à la révolution de 1789. Les communes déclinèrent et se transformèrent en cités royales. Ainsi,

³³ BU, t. XXVII, p. 482.

³⁴ Sismondi, HF, t. XX, p. 3-4.

cet élan de liberté qui avait fondé la civilisation française au Moyen-âge s'arrêta. La cité de Florence fut la seule rescapée sur la péninsule grâce à ses Statuts qui avaient été réformés après chaque crise et qui permettaient de donner une représentation adaptée à l'ensemble des ordres de la cité. Mais, Florence était elle-aussi destinée à la déchéance : dans l'*Histoire des Républiques italiennes*, le jugement sur Côme l'Ancien et sur Laurent le Magnifique est très sévère car ils sont tous deux considérés comme des usurpateurs de la liberté florentine³⁵. La péninsule était ensuite tombée sous le joug des Espagnols et sous les coups de la Contre-réforme.

La décadence atterrissait Sismondi. Celle-ci se prolongeait au fil des siècles, obscurcissant les progrès réalisés par les peuples précédents. Toute trace de liberté s'effaçait, laissant place au despotisme. La France connut la réforme protestante puis l'illuminisme pour se sauver de la décadence ; ces occasions furent manquées sur la péninsule italienne, où l'illuminisme, selon Sismondi, fut importé sans que les classes dirigeantes le ressentent pleinement et en fassent librement quelque chose.

Dans ce dix-huitième siècle qui s'annonçait comme celui où la philosophie devait triompher sur les vieux abus et les vieux préjugés, où des pensées de bien public occupoient toutes les meilleures têtes, où les documents officiels respiroient un respect pour l'humanité, pour les droits des hommes, qui devait faire attendre de meilleures choses, tous les trônes de l'Europe étoient occupés par des êtres bien au dessous de la médiocrité, si on les juge d'après leurs talents, par des êtres qui faisoient exception au contraire dans l'espèce humaine, si on ne considère que leurs vices et leurs passions brutales. Les libertés politiques du moyen âge avoient succombé presque partout ; le jugement des peuples ne veilloit pas plus sur les rois, et l'opinion publique ne s'exprimoit pas plus que dans les cours, où elle déguisoit les vices avec élégance, ou bien où elle se contentoit de rire quand ils se montraient dans leur nudité. Cette crainte, ces ménagements des courtisans, ce vernis du beau langage qui couvre le mal, n'ont laissé subsister que peu de traces d'un dévergondage qui étoit cependant général et connu de tous. Il n'est point sans importance de le signaler, puisque c'est à cette corruption universelle qu'on doit à bon droit attribuer le bouleversement effroyable de l'ordre social, par lequel ce même siècle se termina³⁶.

La décadence est irrépressible lorsque le pouvoir se trouve entre les mains d'un seul individu. La dégénérescence de l'individu entraîne avec elle le pays vers la perte. Dans un système de pouvoir mixte, le salut peut être trouvé dans le contre-balancement des prérogatives. Pour cela, l'absolutisme qui ne peut que dégénérer, est une forme erronée de gouvernement : celle-ci se corrompt et entraîne le pays dans la corruption sans trouver de remède. La dégénérescence de l'absolutisme ne peut seulement avoir que deux conséquences : la révolution comme en France ou la subordination aux intérêts de puissances pérennes, comme sur la péninsule italienne. Ce sont-là les possibilités que les peuples ont pour leur destin, après la chute des anciennes républiques.

Conclusions

L'historiographie de Sismondi est construite autour de préjudicielles institutionnelles et économiques qui déterminent le récit des événements. La chute des organisations humaines empêche l'historien de réaliser un fond historisant d'un progrès continu. La pensée

³⁵ Sismondi, HRI, t. VI, p. 24-25; t. VII, p. 98-99.

³⁶ Sismondi, HF, t. XXVIII, p. 16-17.

constitutionnelle du Sismondi historien se présente à nouveau à l'aube du XIX^e siècle comme un viatique pour la situation présente. L'histoire assiste Sismondi dans sa sortie de la Révolution française, lorsque les nouvelles solutions apportées par la redécouverte du Moyen-âge et appuyées par le panorama européen se présentent dans l'agenda des constitutionnalistes.

Dans les *Etudes sur les constitutions des peuples libres*, Sismondi proposait un vaste système d'autonomies locales avec une forte participation populaire. Grâce à cette solution, se résolvait aussi le problème des masses salariales travailleuses qui faisaient pression pour prendre part à la vie politique. De plus, Sismondi proposait un système électoral basé sur une représentation proportionnelle des différentes élites³⁷.

Enfin, il se prononçait en faveur des systèmes politiques confédérés, en particulier pour les réalités les plus petites. De cette manière, les constitutions tiendraient compte de l'histoire des territoires, restituant leur dignité à d'anciennes prérogatives d'autogouvernement. C'était un cadre également possible pour les monarchies constitutionnelles dans la mesure où Sismondi – déçu au début de la décennie par l'involution conservatrice de la Monarchie de Juillet et par l'« égoïsme » britannique – s'était exprimé contre ces États en des termes pessimistes au début de son œuvre. Dans la France de Louis Philippe d'Orléans, il voyait revivre les conditions qui avaient permis de mener une politique despotique sur les territoires et cette tentation d'un pouvoir tout-puissant de la part du groupe financier qui compromettrait définitivement la conditions des masses³⁸. Dans ce sens, Sismondi l'historien est extrêmement sensible à la réflexion de l'économiste, spécialement dans *l'Histoire des Français* qui a été écrite après sa prise de distance avec l'économie politique classique. Il s'agissait d'un rapport vertueux qui s'était également créé à l'époque des Républiques, anticipées par le *Tableaux de l'agriculture toscane*, alors qu'entre le XIV^e et le XV^e siècle, le Genevois voyait l'esprit de la chevalerie se faner dans les cités à la faveur d'une course mesquine au profit.

En se faisant l'histoire des peuples, l'historiographie de Sismondi avait seulement renoncé en partie à être l'histoire de la liberté. Sauf que la liberté se mesurait avec les conditions historiques données, entrant en crise et attendant des solutions constitutionnelles qui ne s'étaient pas produites par le passé. L'histoire de la décadence se révèle comme un avertissement dans le présent, mais après la décadence – et elle fut très longue que ce soit en l'Italie comme en France – arrivait le temps de la renaissance. Si Sismondi n'eut le temps d'écrire que quelques lignes au sujet de la France, dont la reconstruction se produisit au début de 1789 et qu'il voyait dans le fond inachevée même sous le régime orléaniste³⁹, il situait justement la renaissance dans la liberté pour la péninsule italienne - dont la cause se représenta en 1832 à l'attention de l'opinion publique et des gouvernements anglais et français - à la période successive à celle où la France connaissait la Révolution. La monarchie administrative de Bonaparte avait créé une

³⁷ Sismondi, *Etudes sur les constitutions...*, *op. cit.*, p. 64-65. Il faut noter que Sismondi prévoyait la présence d'un représentant du gouvernement central à côté des vastes prérogatives des cités de sorte à ce que toutes les Cités oeuvrent dans l'intérêt commun de la nation.

³⁸ Lucien Jaume, « La conception sismondienne du gouvernement libre comparée à la vision française », in *Sismondi e la civiltà toscana...*, *op. cit.*, p. 213-232.

³⁹ Sur les rapports de Sismondi avec la pensée révolutionnaire française, cf. Emmanuelle Paulet-Grandguillot, *Libéralisme et démocratie. De Sismondi à Constant, à partir du Contrat social (1801-1806)*, Genève, Slatkine, 2010, p. 103 ss.

participation et cette participation au gouvernement était une spécificité républicaine. Ainsi, après avoir abandonné la préjudicielle républicaine pour la péninsule - abandon qui datait en réalité au tout début de 1818, année de l'édition complète des *Républiques* –, le Genevois pouvait entrevoir pour les Italiens un *Risorgimento* qui se concrétiserait avec l'aide des puissances libérales, dans le fleurissement des petites monarchies constitutionnelles :

Lorsque, le 23 février 1796, Napoléon Bonaparte fut nommé au commandement de l'armée française en Italie, il commença une régénération qui rendit à la nation italienne plus de liberté qu'elle n'en avait perdu. C'est la participation du grand nombre au gouvernement, et non la dénomination de république plutôt que de monarchie, qui constitue cette liberté ; c'est surtout le règne des lois, la publicité dans l'administration comme dans les tribunaux, l'égalité des droits, la suppression des entraves à la pensée, à l'instruction, à la religion. Cinq millions et demi d'habitants dans le royaume d'Italie furent mis en possession d'une constitution qui leur assurait tous ces avantages, avec une participation à la législation et au vote des impôts. Ils avaient recouvré le nom glorieux d'Italiens ; ils avaient une armée nationale dont la bravoure l'illustrait chaque jour davantage. Six millions et demi d'habitants dans le royaume de Naples étaient doués d'institutions moins avancées, il est vrai ; cependant la loi avait été mise à la place de l'arbitraire, l'instruction orale et publique avait remplacé dans les tribunaux l'instruction secrète et la torture, l'égalité civile avait pris la place du système féodal ; l'éducation, au lieu d'être rétrograde, avait été rendue progressive, et la pensée, de même que la conscience religieuse, avaient recouvré leur liberté. Enfin deux millions de Piémontais, cinq cent mille Génois, cinq cent mille Parmesans, et deux millions et demi de Toscans et de Romains, en tout cinq millions et demi d'Italiens étaient associés temporairement à la France ; ils partageaient tous les privilèges des vainqueurs, ils s'accoutumaient avec eux au règne égal des lois, à la liberté de penser, à la vertu militaire, assurés qu'à un terme rapproché, quand leur éducation politique serait accomplie, ils seraient réunis de nouveau à cette Italie, vers la gloire future et la liberté de laquelle ils tournaient toutes leurs pensées⁴⁰.

⁴⁰ Sismondi, *Histoire de la renaissance de la liberté en Italie, de ses progrès et de sa chute*, Paris, Treuttel & Würtz, 1832, t. II, p. 265-266.